Département des Alpes-de-Haute-Provenc

е

République Française COMMUNE DE MALLEMOISSON PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	Séance du 07 avril 2023
en exercice: 15	L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée, s'est réunie sous la
	présidence de Jean-Paul COMTE
Présents : 14	Sont présents: Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Nicolas
	POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER,
<u>Votants:</u> 15	Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Raphael PIERRET, Martine NEVIERE,
	Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY
	Représentés: Isabelle COLLOMP par Isabelle DELAMARE
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

<u>DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE</u>

Madame Isabelle DELAMARE est désigné en tant que secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023.

Vote: pour: 12; contre: 3; abstention: 0

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2023.

Une erreur a été faite dans le libellé de la présentation du vote du budget. Il est en effet indiqué "approuve" alors que le terme "présente" est mieux approprié.

Le conseil municipal n'approuve pas le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2023.

Vote: pour: 4 ; contre: 3 ; abstention: 8

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Un projet de délibération pour l'approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 a été proposé à la séance du 29 mars 2023.

Le projet de délibération n'a pas été retenu (7 contre et 7 abstentions).

Le Maire décide de le représenter :

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Jean Paul COMTE, le conseil municipal, présidé par Madame Rocca BELLOMO présente le compte de gestion 2022 établi par le Centre des Finances Publiques et le compte administratif 2022 du budget principal, aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	Excédent 2021 Recettes 2022 Dépenses 2022 Excédent 2022 Résultat 2022 du CA Résultat 2022 du CG	79 877.73 € 795 615.19 € 687 581.95 € 108 033.24 € 187 910.97 € 187 910.97 €
Section d'investissement	Excédent 2021 Recettes 2022 Dépenses 2022 Excédent 2022	667 159.33 € 286 580.38 € 275 350.69 € 11 229.69 €
	Résultat 2022 du CA Résultat 2022 du CG	678 389.02 € 678 389.02 €

Monsieur COMTE sort de la salle pour la tenue du vote.

Madame Bellomo Rocca commence sa présentation du compte administratif.

Après plusieurs échanges relatifs à une absence de décision modificative qui aurait dû être présentée en conseil municipal et les explications de Madame BELLOMO Rocca, le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 sont mis au vote.

Suite à la demande d'un tiers au moins des membres présents, le vote se tient à bulletin secret .

Monsieur GUILLEMANT Philippe procède au comptage des bulletins.

Vote: pour: 6; contre: 7; abstention: 1

Le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 ayant été rejetés, le budget primitif ne peut être mis au vote.

Le conseil municipal appelé à statuer sur ces points sera convoqué à nouveau avant le 15 avril 2023.

Questions diverses:

Demande de Madame MARTIN de la communication de l'arrêté de subvention du complexe sportif pour la somme de 140 626 €. Copie lui est communiquée.

Demande de Madame MARTIN de la communication de l'arrêté de subvention pour 5 000 € dans le cadre du plan de relance numérique. Il s'agit d'une convention. Copie lui est communiquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

La Secrétaire, Isabelle DELAMARE



Le Maire, Jean-Paul COMTE